

SCOT:

l'avenir de notre territoire se prépare aujourd'hui

Le projet pour aménager le territoire du Sud du Gard à l'horizon 2030 est en cours de finalisation. Avant son adoption définitive, une consultation publique sera organisée courant 2019. Habiter, travailler, se déplacer... quelles sont les grandes orientations de ce projet qui nous concerne tous ?

Ce projet, c'est le Schéma d'Aménagement et de Cohérence Territoriale (SCOT). « Il s'agit d'un document d'urbanisme qui planifie l'aménagement du territoire dans le cadre d'un développement durable », précise Philippe Jonquet, Directeur du Pôle Aménagement du territoire à Terre de Camargue. Instauré par la loi, le SCOT a une portée réglementaire. Il s'impose aux documents d'urbanisme des communes (PLU) qui doivent être compatibles avec ses orientations.

Cohérence et solidarité

Lancée en 2013, la révision du SCOT du Sud du Gard à l'horizon 2030 concerne un territoire qui rassemble 6 intercommunalités, dont celle de Terre de Camargue, 80 communes et 381 360 habitants. « A travers ce document, nos communes s'accordent sur la manière d'aménager ensemble leur territoire de manière cohérente et solidaire, souligne Laurent Pélissier, le Président de Terre de Camargue et vice-président du SCOT. Il s'agit d'éviter tout développement urbain anarchique qui éloignerait les populations des zones d'emplois et de services, et gaspillerait de l'espace. »

Un territoire attractif mais fragile

Le Sud du Gard est un territoire particulièrement attractif de part sa situation géographique stratégique au cœur de l'arc méditerranéen, la qua-

lité de son cadre de vie et un patrimoine naturel exceptionnel : paysages, biodiversité, espaces agricoles renommés (nombreux labels AOP...). 3840 nouveaux habitants sont accueillis chaque année (+ 1% / an). Si cette attractivité se maintient, la population augmentera de 52 000 habitants d'ici 2030. Derrière cette dynamique, on note cependant des fragilités : un prix du foncier élevé, une offre de logements peu adaptée, un taux de chômage fort (17%), un revenu médian modeste...

Notre environnement naturel est également vulnérable avec une forte exposition aux risques, notamment d'inondations.

« L'enjeu du SCOT 2030 est de répondre aux besoins des habitants actuels et futurs en terme de logements, d'emplois, d'équipements, de déplacements, tout en préservant notre cadre de vie et notre environnement. Il est essentiel de conforter notre position charnière entre trois grandes régions pour dynamiser notre attractivité économique et créer des emplois, mais pas n'importe comment », affirme Laurent Pélissier.

- 1 - Communauté d'agglomération "Nîmes Métropole"
- 2 - Communauté de communes "Beaucaire Terre d'Argence"
- 3 - Communauté de communes "Petite Camargue"
- 4 - Communauté de communes "Terre de Camargue"
- 5 - Communauté de communes "Rhône Vistre Vidourle"
- 6 - Communauté de communes "Pays de Sommières"



1700 km² (1/4 du Gard)

6 intercommunalités (80 communes)

381 360 habitants

132 750 emplois
(près d'1 emploi pour 3 habitants)



“ Répondre aux besoins des habitants actuels et futurs tout en préservant notre environnement exceptionnel ”

4 axes d'orientation pour 2030

Pour concilier développement urbain et préservation de l'environnement, le SCOT définit quatre axes d'orientation stratégiques avec un certain nombre de prescriptions chiffrées...

Axe 1 :

Préserver les espaces naturels et agricoles



Le Sud du Gard est composé d'un patrimoine naturel remarquable et diversifié, mais également sensible : 50 000 hectares sont en zone Natura 2000, 52 % du territoire sont concernés par les inventaires faunistiques et floristiques, les zones humides sont d'importance majeure... Le SCOT souhaite conforter l'armature verte et bleue (corridors écologiques terrestres et aquatiques) sur laquelle l'urbanisation est très réglementée, et maintenir les espaces agricoles. Il a donc fixé pour objectif de réduire d'au moins 25 % la consommation des espaces naturels et agricoles : environ 130 hectares par an (contre 200 ha actuellement) seront autorisés au développement urbain sur la période 2018-2030.



Zoom sur Terre de Camargue

Cet axe est particulièrement important pour notre territoire inter-communal riche d'un patrimoine naturel exceptionnel et d'une grande biodiversité. Très présente, l'eau façonne nos paysages (mer, marais, étang, cours d'eau...) mais expose aussi notre territoire aux risques d'inondations. Dans le SCOT, Terre de Camargue est identifiée comme un « cœur de biodiversité », avec une urbanisation très limitée et même interdite sur certains secteurs.



Axe 2 :

Répondre aux besoins des habitants tout en maîtrisant l'urbanisation



Le SCOT prévoit de répartir le développement sur les pôles urbains déjà dotés d'équipements, de services, de commerces, de transports en commun, d'activités économiques... (voir carte ci-dessous). L'objectif est d'apporter une réponse de proximité aux besoins quotidiens des habitants et de lutter contre l'étalement urbain.

Développer et diversifier l'offre de logements

Pour accueillir les nouvelles populations (52 000 habitants d'ici 2030) et répondre aux besoins des habitants actuels, il est nécessaire de développer et de diversifier l'offre de logements. Au fil de la vie, nos besoins en logement évoluent (mise en ménage, familles monoparentales ou recomposées, départ des enfants...). En diversifiant l'offre de logements, il s'agit de faciliter le parcours résidentiel des habitants et de favoriser la mixité sociale et générationnelle gage de vitalité d'un territoire. 38 800 nouveaux logements devront être construits d'ici 2030 dont 20 % de logements locatifs sociaux.

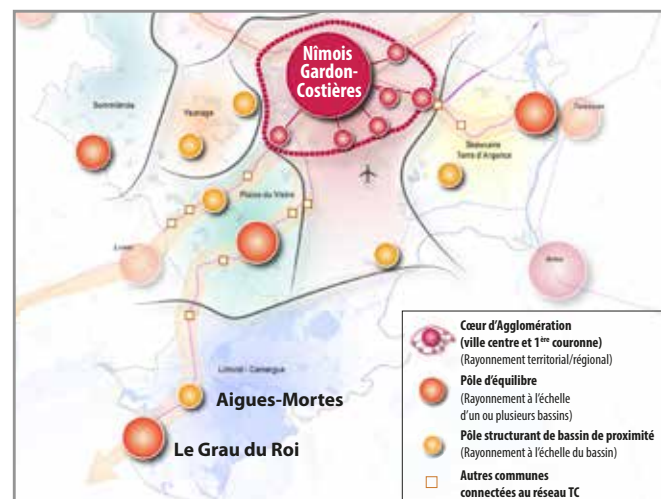
Densifier le développement urbain

50 % de ces nouveaux logements devront être construits au sein des zones urbaines existantes en veillant à la qualité esthétique de leur architecture. Pour économiser l'espace, le SCOT limite ainsi à 648 hectares l'extension urbaine pour le logement d'ici 2030 (55 ha / an).



Zoom sur Terre de Camargue

Les objectifs en matière d'urbanisation sont particulièrement rigoureux sur le territoire de Terre de Camargue, identifié comme un « cœur de biodiversité » et fortement exposé au risque d'inondations : 2 090 nouveaux habitants sont attendus d'ici 2030, 1 800 logements pourront être construits, dont 20 % de locatif social et la moitié dans le cadre du renouvellement urbain. 25 à 30 hectares seront autorisés en extension urbaine.



Axe 3 :

Dynamiser l'attractivité économique



Le SCOT entend conforter la position du Sud du Gard comme un territoire pivot entre trois grandes régions pour dynamiser son économie. Il préconise un développement davantage tourné vers une économie de production, innovante, à forte valeur ajoutée et pourvoyeuse d'emplois pour lutter contre le chômage. Il propose de définir une véritable stratégie touristique autour de deux destinations phares (Nîmes-Pont du Gard et la Camargue) et des destinations relais. Il soutient le développement de l'agriculture en préservant les terres et en encourageant les pratiques responsables. 360 hectares seront alloués pour la création de nouvelles zones d'activités économiques à l'horizon 2030. Mais le SCOT recommande aussi de réactiver les zones existantes en réinvestissant 5 % d'entre elles.



Zoom sur Terre de Camargue

De part ses atouts, sa façade maritime et ses cours d'eau, Terre de Camargue est positionnée sur l'axe économique touristique. C'est un territoire privilégié pour conforter, valoriser et expérimenter les activités liées à la filière littorale et fluviale. 6 à 9 hectares seront alloués à l'extension des activités économiques d'ici 2030.



LE SCOT MODE D'EMPLOI

La révision du SCOT est menée par le syndicat mixte du SCOT Sud Gard dont l'instance délibérante est le Conseil syndical composé de 88 élus du territoire. 9 élus de Terre de Camargue y siègent dont les maires des 3 communes.

La révision du SCOT s'appuie sur un diagnostic et une large concertation pour définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui fixe les orientations du SCOT, puis le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui donne des prescriptions chiffrées.

S'informer, donner son avis lors de l'enquête publique

Avant d'être définitivement approuvé, le projet de SCOT sera soumis, au 1^{er} semestre 2019, à la consultation des personnes publiques associées puis à une enquête publique à laquelle tout le monde pourra participer.

Plus d'informations : www.scot-sud-gard.fr

Axe 4 :

Organiser une mobilité efficace et durable



Le 4^{ème} axe du SCOT vise à mettre en cohérence les réseaux de déplacement et l'organisation urbaine en favorisant la mobilité pour tous sur un territoire où 80% des déplacements domicile-travail se font en voiture individuelle. Cela passe par la connexion des infrastructures de transport collectif structurantes afin de proposer des offres de transport multimodales (voie ferrée, bus en site propre, ports, réseaux cyclables...). La synergie entre réseaux de transport collectif et réseaux routiers doit également être assurée. Enfin, la place des modes de déplacement doux doit être confortée.



Zoom sur Terre de Camargue

Le SCOT préconise de moderniser la ligne ferroviaire Nîmes-Le Grau du Roi et de faire de la gare du Grau du Roi un pôle d'échange multimodal où l'on peut aussi bien prendre le train, le bus, le bateau, le vélo, faire du covoiturage...



2 090 nouveaux habitants d'ici 2030

30 ha autorisés en extension urbaine pour le logement

1 800 logements à construire dont 20 % de logements locatifs sociaux

55 % des nouveaux logements à réaliser au sein des zones urbaines existantes

6 à 9 ha alloués pour l'extension de zones d'activités économiques

